



## **Pourquoi une antenne à Raizeux**

**Synthèse des comptes-rendus de réunion de conseil**



- ✓ OBLIGATIONS DU NEW DEAL MOBILE
- ✓ TRANSPARENCE
- ✓ PERCEPTION ET GESTION DES RISQUES
- ✓ LES BENEFICES



# OBLIGATIONS DU NEW DEAL MOBILE



# INTRODUCTION

En janvier 2018, l'Arcep et le Gouvernement annonçaient des engagements des opérateurs pour accélérer la couverture mobile des territoires. Ces engagements ont été retranscrits dans leurs licences actuelles en juillet 2018 afin de les rendre juridiquement opposables.

## **La couverture ciblée**

Afin de répondre de manière ciblée et adaptée à l'ensemble des attentes des citoyens et des territoires en matière de connectivité mobile, un dispositif de couverture ciblée a été mis en place dès 2018.

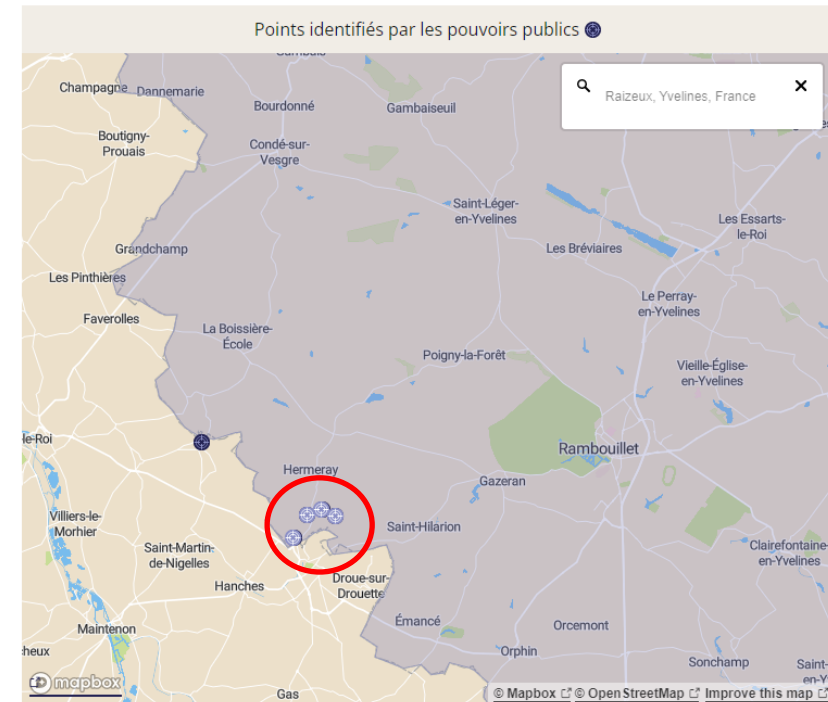
Il vise à améliorer de manière localisée et significative la couverture de zones dans lesquelles un besoin d'aménagement numérique du territoire a été identifié par les collectivités et le gouvernement. Ainsi, **chaque opérateur sera tenu d'assurer la couverture de 5.000 nouvelles zones grâce à de nouveaux sites dont certains seront mutualisés.**



# La commune de Raizeux a été identifiée

La carte présente les points d'intérêt ainsi que les zones identifiées par les pouvoirs publics.

YVELINES [Retour à la vue globale](#)



Ensemble des points qui constituent une zone sur lesquelles les opérateurs devront construire un ou plusieurs sites pour apporter de la couverture en voix, SMS et en 4G sur l'ensemble de la zone.

*Le décompte des sites est réalisé à partir des arrêtés publiés et des données communiquées par les opérateurs au 31 décembre 2021.*

num_arrete	date_publication	id_poir	id_dos	nom_dossier	nb_sites_dossier	code_insee	nom_commune	departement	insee_dep	region
2019-2	18 juillet 2019	1657	765	RAIZEUX	1		Raizeux	YVELINES	78	ÎLE-DE-FRANCE
2019-2	18 juillet 2019	1658	765	RAIZEUX	1		Raizeux	YVELINES	78	ÎLE-DE-FRANCE
2019-2	18 juillet 2019	1659	765	RAIZEUX	1		Raizeux	YVELINES	78	ÎLE-DE-FRANCE
2019-2	18 juillet 2019	1660	765	RAIZEUX	1		Raizeux	YVELINES	78	ÎLE-DE-FRANCE



## Ce que dit la Loi



Arrêté du 12 juillet 2019 (paru au JO du 18/07/2019) définissant la deuxième liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2019.

### Article 1

La deuxième liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles, pour l'année 2019, au titre du dispositif de couverture ciblée inscrit dans les autorisations d'utilisation de fréquences susvisées, est définie par l'annexe du présent arrêté.

### Article 2

Dans chaque zone, les opérateurs désignés sont tenus de fournir des services de radiotéléphonie mobile et d'accès mobile à très haut débit dans les conditions prévues par les autorisations mentionnées à l'article 1er, au moyen de l'installation de nouveaux sites dont le nombre est défini en annexe, en vue notamment d'assurer la couverture des points d'intérêt de la zone.

NUMERO DE ZONE	RÉGION	DÉPARTEMENT	IDENTIFIANT DE LA ZONE	NOM DE LA ZONE/COMMUNES	OPÉRATEURS	POINTS D'INTÉRÊT À COUVRIR	X (RGF93/Lambert-93 - ESPG:2154)	Y (RGF93/Lambert-93 - ESPG:2154)	IDENTIFIANT DU SITE
2019_02_78-1	Île-de-France	Yvelines	ZN_78_001	Raizeux	BOUYGUES TELECOM/FREE MOBILE/SFR		601921,48	6836005,41	Site_ZN_78_001_S1
							602423,63	6836833,26	
							602944,78	6837015,49	
							603444,44	6836781,29	



# TRANSPARENCE DE LA MAIRIE



# La communication

## Raizeux et la téléphonie mobile : une antenne à Raizeux

Les réseaux de téléphone mobile font aujourd'hui partie intégrante de notre quotidien.

Ces réseaux sont, par ailleurs, en constante évolution, que ce soit pour répondre aux obligations réglementaires ou pour faire face à l'évolution des usages des utilisateurs.

Le 14 janvier 2018, dans le cadre de l'accord New Deal mobile, auquel sont parvenus le gouvernement, l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques) et les opérateurs, ces derniers se sont engagés à couvrir des zones peu denses au titre du dispositif de couverture ciblé.

À cet effet l'arrêté du 12 juillet 2019, publié au Journal Officiel de la République Française, identifie une liste de zones à couvrir sur notre Commune, située en « zone blanche », non desservie par un réseau de téléphonie mobile.

SFR est en charge de la couverture de cette zone. En coordination avec la Préfecture

(Direction de la coordination et de l'appui territorial) et SFR, nous avons, dans un premier temps, anté le site de la « Petite Mare », lieu-dit situé sur le haut de Cady. Malheureusement, ce site n'a pu être retenu car une antenne ad-hoc ARVOR, située sur la Commune de Hanches et servant à orienter les avions vers les pistes d'Orly, risquait de faire interférence avec l'antenne SFR.

Un deuxième site, situé sur le « Haut des Vallières » semble maintenant correspondre aux critères de choix de l'opérateur ainsi que de la Préfecture.

Le Conseil Municipal sera amené à délibérer prochainement sur le site d'implantation de l'antenne.

Un dossier est consultable en mairie aux heures d'ouverture : Les lundis et jeudis de 14h à 17h et samedis de 10h à 12h.



Dès lors que la mairie disposait de tous les éléments du projet, la communication a été réalisée

- ✓ Mise à disposition des comptes rendus des conseils municipaux en mairie
- ✓ Parution d'un article dans le Raizeulien n° 69 du printemps 2022 avec parution en ligne sur le site internet de la mairie (en sus message l'application Iliwap indiquant la disponibilité en ligne du n° 69)
- ✓ Une publication sur Iliwap, Facebook de la mairie et courrier en boîte aux lettres pour les personnes n'ayant pas collé le logo Iliwap sur leur boîte aux lettres
- ✓ Information au public que le dossier est consultable à la Mairie

**Votre nouveau n° du Raizeulien consultable en ligne...**  
mercredi 15 juin 2022 à 22:52

Vous recevrez prochainement le nouveau n° du Raizeulien dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez déjà le découvrir en consultant le site de notre mairie en Cliquant ICI  
A noter : la fête de l'école Samedi 18 juin prochain. Nous vous attendons nombreux ! Plus d'infos

[Voir site internet](#)

[Message aux abonnés](#)

**Projet antenne à Raizeux**  
mercredi 24 août 2022 à 11:00

Nous vous prions de trouver en pièces jointes, pour information :

- le courrier d'accompagnement de Monsieur le Maire et
- le compte-rendu de la présentation du "Projet antenne sur la commune".

*(The following content is a placeholder for the actual document content, which is mostly illegible in the image.)*





# PERCEPTION ET GESTION DES RISQUES



## UNE SITUATION PARADOXALE

- ✓ Les études scientifiques montrent clairement que s'il existe un risque lié à la téléphonie mobile, celui-ci est faible et a trait aux téléphones portables et non aux antennes relais.
  - ✓ La Tour Eiffel, avec ses émetteurs de télévision, représente une puissance analogue à celle de toutes les stations de base françaises réunies.
  - ✓ Alors que depuis des dizaines d'années plus de 60.000 antennes FM, AM, TV ont été installées sans problème, les 30.000 stations de base érigées en quelques années ont provoqué un rejet du public.
  - ✓ La plupart des personnes qui s'opposent aux antennes relais utilisent et laissent leurs enfants utiliser des téléphones portables, n'admettant pas que si un risque existe, il se situe au niveau des portables, qui provoquent une exposition plus élevée.
  - ✓ Réclamer l'éloignement ou la suppression des stations de base ne peut qu'augmenter l'exposition aux rayonnements électromagnétiques, tant en provenance des téléphones portables (l'éloignement des relais conduit automatiquement à l'augmentation de la puissance d'émission du portable) qu'en provenance des antennes voisines de celle qui a été supprimée.
- Les antennes ne sont pas installées, ni mises en service, librement. **Chaque projet d'implantation est soumis à plusieurs réglementations** (notamment sécurité sanitaire) **et sont CONTRÔLÉES** : L'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques est encadrée par plusieurs textes dont le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques et la circulaire du 16 octobre 2001, relative de façon plus générale à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile.



## Mais d'autres études démontrent la dangerosité

Source : UFC Que choisir (défense des consommateurs)

**Alors que les études scientifiques rassurantes s'accumulent à propos de l'innocuité des ondes de téléphonie mobile et du Wi-Fi, des associations tiennent un discours alarmiste, au risque d'amener les pouvoirs publics à adopter des mesures de protection aussi coûteuses qu'inutiles.**

- ✓ **« [Ondes électromagnétiques, un champ d'incertitudes](#) ». Tel était le titre, en octobre 2008, d'un dossier publié par Que Choisir. Près de 14 ans après, le champ d'incertitudes s'est considérablement réduit. **On peut affirmer aujourd'hui, dans l'état actuel des connaissances, que les ondes des téléphones portables, des antennes-relais ou du Wi-Fi ne sont ni plus ni moins dangereuses que les ondes captées par votre poste de radio.****
- ✓ En l'état des connaissances actuelles, le Centre international de recherche sur le cancer (Circ), qui dépend de l'OMS (Organisation mondiale de la santé), **a classé en 2011 les ondes parmi les « cancérogènes possibles » (catégorie 2B), au même titre que le café ou les légumes marinés.**
- ✓ Certaines études de soit disant scientifiques ne prennent en compte que leurs propres conclusions, leurs intérêts ou s'appuient sur des études que l'écrasante majorité de la communauté scientifique dénonce, faute de pouvoir les reproduire ou parce qu'elles sont biaisées.



## Des études qui posent question

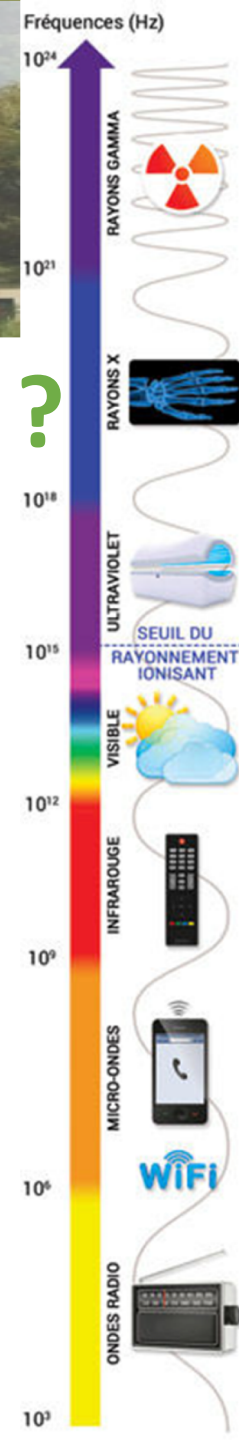
- ✓ Les sites Web de Priartem, de Robin des toits ou de Next-up revendiquent un haut niveau d'expertise **mais écartent systématiquement les études rassurantes et propagent des contre-vérités flagrantes**
- ✓ l'Américain Martin Pall, a expliqué que les ondes jouaient sur la chimie du calcium et de l'oxyde nitrique, avec des conséquences sur le fonctionnement des cellules. Martin Pall dit avoir le remède : des antioxydants. Hasard providentiel, **il en vend par l'intermédiaire de la société Nutricology**
- ✓ André Bonnin, membre fondateur de Robin des toits, a créé une structure nommée CQFD **qui vend des mesures d'exposition aux champs électromagnétiques**
- ✓ Michèle Rivasi est députée Europe Écologie et vice-présidente de l'association appelée Centre de recherche et d'information indépendant sur les rayonnements électromagnétiques (Criirem). En tant qu'élue, elle appelle à la vigilance sur l'exposition aux ondes en affirmant l'existence de dangers et se bat pour la création de zones blanches. Mettant en doute la sincérité des mesures officielles, elle demande des « mesures indépendantes ». **Le Criirem en propose, comptez 1 150 € pour une antenne-relais.**
- ✓ Le rapport « Bioinitiative » mentionne moult études sur la nocivité des ondes. **Il est démolé par les autorités sanitaires de tous les pays qui l'examinent.** « Le résumé pour le public est écrit en termes alarmistes et émotionnels et ses arguments n'ont pas de support scientifique provenant d'une recherche bien conduite », dénonce le réseau EMF, émanation de la Commission européenne. **Il apparaît rapidement que la coordinatrice de Bioinitiative, l'Américaine Cindy Page, vend des dispositifs anti-ondes...**
- ✓ Marc Filterman, membre du conseil scientifique du Criirem, qu'il représente devant la presse ou l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses). Dans ses livres et ses articles, **il a défendu, entre autres, les idées suivantes** : Ebola et le HIV sont des virus créés par des services secrets pour freiner la démographie de l'Afrique ; le tsunami de 2004 en Asie a été provoqué par l'explosion d'une étoile ; le lobby franc-maçon a participé au sabordage de 50 navires chargés de déchets radioactifs en Méditerranée ; les anticyclones sont sous contrôle des Américains, qui ont provoqué des pluies diluviennes dans les pays qui s'opposaient à leur politique en Irak. Liste non exhaustive. Sans se prononcer sur la validité des thèses de Marc Filterman, il est évident que son registre n'est pas celui d'un banal scientifique.



# ONDES ET RAYONNEMENTS : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Schématiquement, le spectre des ondes électromagnétiques va des rayons X et rayons gamma (très petites longueurs d'onde, très hautes fréquences, beaucoup d'énergie) aux ondes radios et aux micro-ondes des portables (longueur d'ondes de l'ordre du micromètre, basses fréquences, faible énergie). Les rayonnements assez forts pour arracher un électron à un atome sont dits « ionisants ». Ils pénètrent dans le corps et peuvent endommager l'ADN. **Les fréquences des ondes des portables, des antennes-relais ou du Wi-Fi sont environ un milliard de fois plus faibles que le seuil d'ionisation.** Un scientifique américain a utilisé une image parlante : assimiler des rayons gamma à des ondes Wi-Fi revient à prendre la chute d'un arbre pour celle d'une feuille morte. À forte puissance, les micro-ondes peuvent échauffer la matière par agitation des molécules. C'est le principe du four à micro-ondes. Là encore, **retenez des ordres de grandeur simples : les ondes d'un four sont des milliers de fois plus puissantes que celles d'une borne Wi-Fi ou d'un portable.**

Les fréquences des portables, du Wi-Fi ou des antennes-relais sont un milliard de fois plus basses que le seuil de danger, celui des rayons ionisants comme les UV.





# LES BENEFICES



## ET SI ON PENSAIT BENEFICES COLLECTIFS

**Privilégions un raisonnement en termes de bénéfice/risque collectif**, chaque individu a plutôt tendance à y substituer de façon plus ou moins consciente **une évaluation sommaire en coûts/bénéfice individuels** et relèguent les coûts ou bénéfices collectifs.

- ✓ Une antenne sur laquelle nous aurons davantage « la main » au travers des élus / futurs élus VS une antenne installée dans une commune voisine ou sur la parcelle d'un propriétaire terrien.
- ✓ Les portables sauvent pourtant des vies, qu'il s'agisse de randonneurs en détresse, de VTTistes accidentés, de personnes âgées victimes d'un malaise...
- ✓ Faire bénéficier tous les Raizeuliens du nouveau système d'alerte : FR-Alert, est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations, opérationnel depuis mardi 21 juin 2022. Ce dispositif permet d'envoyer des notifications sur le téléphone mobile (canal sms) des personnes présentes dans une zone confrontée à un grave danger (catastrophe naturelle, accident biologique, chimique ou industriel, acte terroriste...) afin de les informer sur la nature du risque, sa localisation et sur les comportements à adopter pour se protéger.
- ✓ A moyen terme, aider les familles les plus modestes leur permettant de choisir un opérateur avec une couverture de qualité à moindre coût. Pour une personne dont le revenu moyen se situe autour de 11.000€/an, cela représente environ 2,40% de son budget, alors que pour une personne gagnant environ 40.000€/an cela ne représente que 0,61% *(sur base d'un forfait simple 4G chez Orange, seule couverture « de qualité » dans notre village.)*